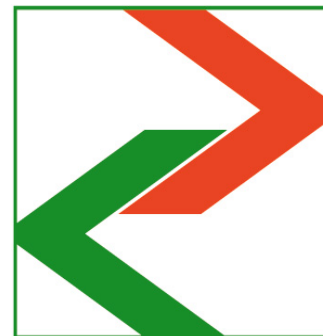


Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)

---



## **Association des régions frontalières européennes (ARFE)**

### **RAPPORT DE L'EXERCICE 2006**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction .....	3
2. Structure des membres .....	4
3. Assemblée générale de l'ARFE et Conférence annuelle 2006.....	5
3.1 Assemblée générale .....	5
3.2 Symposium .....	7
3.3 Conférence annuelle .....	9
3.4 Attribution du prix de l'ARFE 2006 .....	15
3.5 Départ du Secrétaire général Jens Gabbe, Intronisation de M. Martín Guillermo Ramírez au poste de nouveau Secrétaire général de l'ARFE.....	16
4. Comité directeur .....	20
5. Thèmes principaux 2006 .....	21
5.1 Politique européenne régionale et de cohésion (y compris l'avenir de la coopération transfrontalière) .....	21
5.2 Instrument juridique de l'UE en faveur d'une coopération transfrontalière décentralisée.....	22
5.3 Instrument de voisinage et de partenariat (IVP).....	22
5.4 Instrument d'aide de préadhésion (IAP) .....	23
5.5 Les services de santé transfrontaliers.....	24
5.6 Recherche et innovation dans les régions frontalières et transfrontalières ....	30
5.7 Coopération Maritime.....	30
5.8 Réseaux transeuropéens de transport (RTT).....	31
5.9 Problèmes frontaliers au quotidien / Représentant du Parlement européen chargé des questions frontalières .....	32
5.10 Coopération avec ESPON et INTERACT.....	33
5.11 Centre du Conseil de l'Europe à Saint-Pétersbourg.....	33
5.12 OCR – Change on Borders .....	34
5.13 Colloques politiques de l'ARFE .....	35
5.14 Publications.....	37
6. Contact avec les instances européennes .....	38
7. Structures et méthodes de travail de l'ARFE .....	40
8. Secrétariat général .....	43

## 1. Introduction

Au niveau européen, d'importantes étapes ont jalonné l'année 2006 dans le cadre du futur soutien à la coopération transfrontalière, avec les progrès et l'adoption des règlements relatifs

- à la politique régionale et de cohésion;
- à la coopération territoriale;
- au programme de voisinage et de partenariat;
- à l'instrument de préadhésion; et
- aux groupements européens de coopération territoriale.

La désignation du Président de l'ARFE Lambert van Nistelrooij en qualité de co-rapporteur de la commission du développement régional du Parlement européen sur le Nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat s'est avérée particulièrement bénéfique pour la promotion de la coopération transfrontalière aux frontières extérieures.

Le Secrétariat général a connu d'importants remaniements avec le départ de M. Jens Gabbe du poste de secrétaire général et l'entrée en fonctions de son successeur, M. Martín Guillermo-Ramírez, en octobre 2006.

## 2. Structure des membres

Fin 2006 et début 2007, l'ARFE comptait 99 membres, représentant plus de 200 régions frontalières réparties sur tout le territoire européen. La différence entre le nombre d'adhérents et le nombre de régions frontalières s'explique par le fait que les régions transfrontalières englobent plusieurs régions frontalières nationales et que des associations couvrant une grande superficie (comme la ARGE Alp, le Conseil nordique, l'Eurorégion des Carpates, etc.) comptent dans leurs rangs plusieurs régions frontalières de différents Etats.

La composition de l'ARFE reflète toujours un bon équilibre entre régions frontalières et transfrontalières, tant dans les « anciens » que dans les nouveaux États membres de l'UE. L'ARFE reste d'avis que son domaine de travail se limite avant tout aux nouvelles frontières externes de l'UE (y compris les régions avoisinantes en Russie, en Biélorussie, en Ukraine, en Moldavie et les pays voisins du Bassin méditerranéen). En termes de charge de travail, de contenu et de financement – compte tenu des effectifs actuels et des cotisations des membres – il serait en effet impossible d'élargir le champ d'action.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006, l'ARFE a accueilli de nouveaux membres:

- Partie hongroise de l'Eurorégion des Carpates (H)
- REGIO PAMINA (DE/FR), observateur
- Région Veneto (I), observateur
- Union des municipalités chypriotes (CY)
- Eurorégion Těšínske Slezsko – Śląsk Cieszyński (CZ/PL), observateur

L'arrivée de ces nouvelles régions montre que l'ARFE continue de séduire, tant dans la « vieille » que dans la « nouvelle » Europe.

### 3. Assemblée générale de l'ARFE et Conférence annuelle 2006

#### 3.1 Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'ARFE et la Conférence annuelle 2006 se sont tenues les 23 et 24 novembre 2006 à Pampelune, Navarre (ES). Plus de 200 participants issus de 29 pays y ont assisté. L'organisation de cette manifestation par le gouvernement de Navarre peut être qualifiée d'excellente.

A l'occasion de l'Assemblée générale, les membres se sont principalement penchés sur le rapport d'activité, les comptes annuels 2005 et les prévisions budgétaires pour 2007. L'Assemblée générale fut également l'occasion d'élire le Comité directeur 2007/2008: M. Van Nistelrooij a été réélu à la Présidence de l'ARFE. La liste présentée ci-dessous offre un aperçu de la composition du nouveau Comité directeur.

#### ARFE – Comité directeur 2007/2008

(élu lors de l'Assemblée générale de l'ARFE tenue à Pampelune le 23 novembre 2006)

##### Président:

M. Lambert van Nistelrooij, député européen, commission du développement régional

##### 1<sup>er</sup> Vice-président:

M. Heider, Vice-président, Région Alsace, France

##### Vice-présidents:

<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Région frontalière</u>
Mme Backgren	Österböttens förbund / Kvarken Rådet	Finlande/Suède/Norvège/Russie
Mme Pallero Espadero <sup>1</sup>	Estrémadure/ Alentejo/ Centro	Espagne/Portugal
M. de Buck	Euregio Scheldemon	Belgique/Pays-Bas
M. Charakidis	Eurorégion Nestos-Mesta	Grèce/ Bulgarie
M. Iacop	Région Frioul-Vénétie-Julienne	Italie/ Slovénie/ Autriche
M. Kolck	Ems Dollart Region	Allemagne/Pays-Bas
Mme Lackner-Strauss	Euregio Bayerischer Wald/Böhmerwald	Autriche/ Allemagne/République tchèque
M. Maïtia	Région Pyrénées / Aquitaine	France/Espagne
N.N.	N.N.	Pologne/

##### Présidents honoraires:

M. Ahrens, ancien Président  
M. Vallvé, ancien Président

##### Membres honoraires:

M. Mitterdorfer, ancien membre  
M. Gabbe, ancien Secrétaire général

<sup>1</sup> Suite aux élections régionales en Estrémadure, M. Sanchez Amor est remplacé par Mme Pallero Espadero à compter de juillet 2007

**Trésorier:**

M. Willeme, EUREGIO (Pays-Bas/Allemagne)

**Membres:**

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>	<b><u>Région frontalière</u></b>
M. Möller	Øresundskomiteen	Danemark/Suède
Mme Kunsemüller <sup>2</sup>	Sønderjylland-Schleswig	Danemark/Allemagne
M. Ronkainen	Tornedalen	Suède/Finlande/Norvège
M. Hyttinen	Carélie du Nord/ Euregio Carélie	Finlande/Russie
M. Greif	Eurorégion Elbe / Labe	Allemagne/République tchèque
M. Friese	Euregio Spree-Neiße-Bober	Pologne/ Allemagne
M. Skamarocius	Eurorégion Nemunas	Lituanie/Pologne/Belarus
M. Kulik	Eurorégion Nysa	Pologne/République tchèque/Allemagne
M. Hermansson	Comté de Värmland	Suède/ Norvège
M. Molloy	NorthWestRegionCrossBorderGroup	Irlande/ Irlande du Nord/Grande-Bretagne
M. Eurlings	Euregio Maas-Rhein	Pays-Bas/ Allemagne / Belgique
M. Weiß	Euregio Bayerischer Wald/Böhmerwald	Allemagne/République tchèque/Autriche
M. Haberkorn	Euregio Egrensis	Allemagne/République tchèque
M. Steinmaßl	Euregio Salzburg/ Berchtesgadener Land/ Traunstein	Autriche/ Allemagne
M. Muñoa	Pays basque	Espagne/France
n.n.	Catalogne	Espagne/France
M. Gómez-Reino Lecoq	Galice	Espagne/Portugal
M. Valverde Gomez	Castilla y León	Espagne/Portugal
M. Luther	Bozen/Südtirol	Italie/Autriche
M. Jakob	RegioTriRhena	Suisse/France/Allemagne
M. Attaguile	Regione Siciliana	Italie
M. Staudigl	ArGe Alp	Autriche/Allemagne/Suisse/Italie
Mme Laszlo Major	Eurorégion des Carpates (HU)	Pologne/Hongrie/Ukraine/République slovaque/Roumanie
M. Papademetriou	Eurorégion Nestos-Mesta	Grèce/Bulgarie
M. Tatsis	Border Region Delta-Rhodopi	Grèce/Bulgarie
M. Girard	CAFI	France/Italie
M. Požarnik	Slovénie	Slovénie/Italie/Hongrie/Croatie/Autriche
n.n.	Eurorégion Poméranie	Pologne/Allemagne/Suède
Mme Csókasi	Eurorégion DKTM	Roumanie/Hongrie/Serbie
Mme Purcaru	Giurgiu Local Council	Roumanie/Bulgarie

**Président du Comité consultatif:**

M. Frhr von Malchus, Unna/Allemagne

**Auditeurs:**M. Jungk, Autriche  
M. Sammer, Allemagne**Observateurs:**M. Bohner, Conseil de l'Europe, Strasbourg/France  
M. Klipp, Assemblée des régions européennes  
M. Radvilavicius, Conseil des ministres des pays nordiques**Représentant en cas d'empêchement:**

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Représentant</u></b>	<b><u>Organisation/Région</u></b>
-------------------	----------------------------	-----------------------------------

<sup>2</sup> Mme Kunsemüller a été nommée membre Comité directeur en juillet 2007

M. Barrau	M. Maïtia (pas en tant que vice-pr.)	France/ Espagne
M. Leenen/M. Aaberg	M. Möller	Øresundskomiteen
M. Gammelgaard <sup>3</sup>	Mme Kunsemüller	Sønderjylland-Schleswig
Mme Comelli <sup>4</sup>	M. Iacop (pas en tant que vice-pr.)	Région Frioul-Vénétie-Julienne
Mme Defrancesco	...	Province Trento
M. Rainer	M. Luther	Bozen/ Südtirol
M. Leskinen	M. Hyttinen	Euregio Carélie
M. Patri	Mme Lackner-Strauss (pas en tant que vice-pr.)	Euregio Bayer. Wald/Böhmerw.
M. Preußcher	M. Greif	Eurorégion Elbe/Labe
M. Greiter	M. Staudigl	Arge Alp
M. Krebs	M. Willeme (pas en tant que trésorier)	EUREGIO
M. Neef	M. Kolck (pas en tant que vice-pr.)	Ems Dollart Region
M. Zubiaur/ M. Hueso	M. Muñoa	Navarre / Pays basque
Mme Rainha/M. Corrales	M. Pallero Espadero (pas en tant que vice-pr.)	Estrémadure
M. Martín Mallén/Mme Colomina <sup>5</sup>	M. Gómez-Reino Lecoq	Aragon / Catalogne
M. Cao Fernandez	M. Valverde Gomez	Galice
Mme Maria José Gato <sup>6</sup>	M. Eurlings	Castilla y León
M. Evers	M. Weiß	Euregio Maas-Rhein
M. Sammer	M. Friese	Euregio Bayer. Wald/ Böhmerwald
Mme Petrick	M. Haberkorn	Euregio Spree-Neiße-Bober
M. Oberdorfer/M. Jakl	M. Kulik	Euregio Egrensis
M. Jankowski	Mme Backgren (pas en tant que vice-pr.)	Eurorégion Nysa
M. Melander	M. de Buck (pas en tant que vice-pr.)	Österböttens Förbund/Kvarken Radet
M. de Pauw	M. Molloy	Euregio Scheldemond (B/NL)
Mme Arthurs/ Mme Mullan	M. Ronkainen	NorthWestRegionCrossBorderGroup
M. Westman	N.N.	Bothnian Arc Association (S/F)
M. N.N.	M. Požarnik	Eurorégion Poméranie (PL/D/S)
Mme Rener <sup>7</sup>		Slovénie

### 3.2 Symposium

L'Assemblée générale était suivie de deux manifestations: un **symposium** sur « **la coopération transfrontalière future dans la pratique** », axé sur les besoins pratiques des régions frontalières et qui s'est tenu le jeudi après-midi; et, le lendemain, la Conférence annuelle organisée autour du thème « L'Agenda territorial – perspectives d'avenir pour notre UE », qui a fait office d'événement politique. Des listes de contrôle spéciales (*checklists*) pour la gestion de projet et de programme ont servi de base de travail à deux tables rondes, consacrées aux sujets suivants:

- **Programmes communautaires concernant la coopération transfrontalière**

Présidence: **José-Ángel Zubiaur**, Directeur général des affaires européennes et de la planification, Navarre (E)

<sup>3</sup> M. Gammelgaard a été nommé membre Comité directeur en juillet 2007

<sup>4</sup> Suite aux élections dans la région de Frioul-Vénétie-Julienne, Mme Comelli a remplacé M. Ambrosi

<sup>5</sup> Mme Colomina a remplacé Mme Repullo

<sup>6</sup> Mme Gato a remplacé Mme Ferreiro

<sup>7</sup> Mme a remplacé M. Suvorov

**Introduction et présentation d'une check-list pour des programmes**

- **Jens Gabbe**, Secrétaire général de l'ARFE

**Elaboration de programmes (y compris financement)**

- **Harald Krebs**, EUREGIO (NL/D)
- **Anastasios Alexandridis**, Autorité de gestion INTERREG (GR)

**Gestion de programmes**

- **Eamon Molloy**, North West Region Cross-Border Group (Irlande/ Irlande du Nord)
- **Mariusz Kasprzyk**, Secrétariat technique commun INTERREG IIIA PL/SK (PL)

**Monitoring et évaluation**

- **Klaus Luther**, Tyrol/ Tyrol du Sud (A/I)

**Le cas particulier des frontières extérieures de l'UE**

- **Iwona Kur**, Réseau NEEBOR, bureau régional du Warmian-Mazurian Voivodship à Bruxelles

- **Le secret des PROJETS transfrontaliers – Bonnes pratiques et obstacles**

Présidence: **François Maïtia**, Vice-président de l'ARFE, Vice-président Région Aquitaine

**Introduction et présentation d'une check-list pour des projets**

- **Jens Gabbe**, Secrétaire général de l'ARFE

**Anciennes frontières intérieures et extérieures**

- **Eric Jakob**, Directeur de la Regio Basiliensis/ Regio TriRhena, (CH/D/F)
- **Ignacio Sánchez Amor**, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Junta d'Estrémadure (ES), Association des régions frontalières européennes (ARFE)

**Nouvelles frontières intérieures**

- **Kosta Evmerides**, président de l'Eurorégion Nestos-Mesta (GR/BG)
- **Brigitta Laszló Mayor**, Eurorégion des Carpates (HU/SK)

**Frontières extérieures**

- **Gintaras Skamarocius**, Eurorégion Nemunas (LT/PL/BY/RUS)
- **Alberto Morillas Fernández**, Secrétariat général des affaires extérieures, Junta d'Andalousie (E)



### 3.3 Conférence annuelle

Le thème de la Conférence annuelle 2006 était: « Agenda territorial – perspectives d'avenir pour notre UE »

#### Ouverture et accueil:

- **Lambert van Nistelrooij**, député européen, Président de l'ARFE
- **Miguel Sanz Sesma**, Président de la région Navarre, Communauté de travail des Pyrénées
- **Gerhard Stahl**, Secrétaire général du Comité des régions (CdR)
- **Yavuz Mildon**, Président de la Chambre des régions, Conseil de l'Europe (TR)

Une table ronde était organisée autour du thème de l'« Agenda territorial », sous la présidence de Lambert van Nistelrooij, député européen et Président de l'ARFE.

#### Participants:

- **Danuta Hübner**, Commissaire, DG REGIO, Commission européenne
- **Ulrich Kasparick**, membre du Parlement allemand, secrétaire d'Etat parlementaire auprès du ministère fédéral allemand des transports, de la construction et de l'urbanisme
- **Elmar Brok**, député européen, Président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen
- **Jean-Paul Heider**, Vice-président de la région Alsace, Association des régions frontalières européennes (ARFE)
- **Franco Iacop**, Vice-président de la région autonome Frioul Vénétie Julienne (I), Assemblée des régions d'Europe (ARE)

L'après-midi, au cours de la table ronde consacrée à « **L'Agenda territorial dans la pratique transfrontalière** », présidée par **Marc de Buck**, Coprésident de l'Euregio Scheldemond, député de la Province de Flandre orientale (BE), Vice-président de l'ARFE, les représentants suivants ont apporté leur contribution:

- **Gabriele Lackner-Strauß**, Présidente de l'Eurégio Bayerischer Wald-Böhmerwald, Vize-Landeshauptfrau de Haute-Autriche (AT), Vice-présidente de l'ARFE
- **Sture Hermansson**, Directeur de Länsstyrelsen Värmland (SE)
- **Jerónimo Gómez Ortigosa**, Président de la Federación Navarra de Municipios y Concejos (FNMC), maire de Los Arcos (ES)
- **Ivo Piry/ Primoz Ilesic**, Government Office for Local Self Government and Regional Policy (SI)

En clôture à la Conférence annuelle, les membres de l'ARFE ont adopté à l'unanimité la **déclaration finale**<sup>8</sup> suivante:

---

<sup>8</sup> Déclaration finale de la Conférence annuelle de l'ARFE du 24 novembre 2006 à Pampelune, Région de Navarre (ES)

**Conférence annuelle de l'ARFE**  
**Pampelune / Navarre (ES)**  
**24 novembre 2006**  
**L'Agenda territorial**  
**- Perspectives d'avenir pour notre UE**

**DÉCLARATION FINALE**

**I. L'Association des régions frontalières européennes déclare ce qui suit:**

- Les grands objectifs de l'« Agenda territorial » sont accueillis favorablement, comme:
  - rendre l'Europe plus compétitive dans le contexte de la mondialisation;
  - lutter contre la concentration géographique par un développement polycentrique en accordant toute l'attention requise aux aires métropolitaines et aux zones urbaines;
  - mieux exploiter les potentiels territoriaux (y compris la diversité régionale) à des fins de croissance et de création d'emploi;
  - prendre en compte les conséquences de l'élargissement de l'UE et les rapports existants aux frontières extérieures de l'UE;
  - répondre aux défis des changements climatiques, de l'approvisionnement en énergie et en matières premières, ou encore du vieillissement et des phénomènes de migration sur le marché du travail.
- L'« Agenda territorial » insiste en outre à bon escient sur la nécessité de mobiliser tous les potentiels endogènes (régions métropolitaines, agglomérations régionales, villes moyennes, espace rural, etc.) et de parvenir à une compréhension nouvelle de la « gouvernance territoriale » et de la coopération, ainsi qu'à une prise en considération réciproque des politiques locale, régionale, nationale et européenne.
- Ces défis et tendances territoriaux affectent plus spécifiquement les régions frontalières, à cause notamment.
  - de leur situation périphérique sur le plan national, voire européen;
  - des répercussions transfrontalières de certains aspects écologiques et climatiques;
  - du danger qu'elles encourent, de par l'existence des réseaux transeuropéens, de devenir de simples aires de transit;
  - des risques liés au vieillissement de la population et à l'exode qui caractérisent les régions rurales;
  - de la hausse des prix de l'énergie (dans les zones rurales, la voiture est bien souvent l'unique et le plus important moyen de déplacement);
  - des conséquences de l'élargissement de l'UE (les frontières jusqu'ici extérieures et les frontières entre nouveaux membres de l'UE sont devenues des frontières intérieures, parallèlement à l'apparition de nouvelles frontières extérieures).

**II. D'ici à l'adoption finale de l'« Agenda territorial », l'ARFE propose d'apporter des améliorations significatives, afin de mieux refléter les objectifs et le contexte politique dans lequel s'inscrit cet Agenda:**

- L'« Agenda territorial » devrait se traduire dans les faits par une plus-value politique. Pour cette raison, il paraît nécessaire d'assurer une coordination non seulement des politiques des différents États membres, mais aussi des politiques mises en œuvre au niveau de l'UE.
- La formulation des objectifs politiques doit être précisée afin de démontrer un lien étroit entre politique territoriale et politique de cohésion. La politique régionale est avant tout un élément constitutif d'une politique territoriale européenne. L'« Agenda territorial » devrait par conséquent davantage refléter les grands piliers de la politique régionale 2007-2013 et leur orientation stratégique.

- Au-delà de la collaboration territoriale – importante en soi – il convient de souligner les autres politiques européennes qui exercent une influence macroéconomique et macroterritoriale d'autant plus forte. Ainsi, la politique de la concurrence devrait également être prise en considération.
- La cohésion territoriale a été incorporée comme troisième dimension dans l'ébauche de Constitution européenne et constitue depuis lors un objectif politiquement accepté. Elle va au-delà de la cohésion économique et sociale. Elle recouvre la totalité du territoire de l'UE, en premier lieu toutes les régions frontalières, tout en accordant la priorité aux zones les plus pauvres.
- A la lumière des défis et des effets de dimension mondiale (fermeture ou délocalisation d'entreprises de production, rachat d'entreprises européennes clés ou prise de participation en leur sein par des investisseurs issus de pays non membres de l'UE, importantes lacunes des réseaux de transport d'énergie), les priorités de l'Agenda territorial apparaissent plutôt peu ambitieuses. Une priorité de grande envergure qui refléterait l'Europe en tant que système intégré s'avère donc nécessaire. Le morcellement des structures territoriales dans l'UE et les incohérences dues aux différences nationales jouent un rôle déterminant dans la cohésion territoriale. Ces deux écueils doivent être surmontés dans le but de favoriser l'intégration européenne (voir aussi les scénarios à long terme de l'ESPN jusqu'à 2030). Cette réflexion couvre:
  - o l'approvisionnement en matières premières et leur transformation (secteur de l'énergie, acier) dans l'UE;
  - o les fusions d'entreprises au niveau européen et ne respectant pas les législations anti-trust nationales;
  - o la compétitivité nationale à l'égard des développements technologiques de portée mondiale;
  - o la nécessité de garantir une gestion des risques à grande échelle (comme dans les zones arides ou lors d'inondations, phénomènes souvent transfrontaliers).
- Parce que les compétences des pays voisins en matière d'aménagement du territoire s'arrêtent à la frontière, il est certes fait mention dans la partie générale de l'importance des relations transfrontalières. Toutefois, ces relations sont le plus souvent absentes des plans sectoriels et devraient donc être intégrées à l'avenir. Pour illustrer le propos, citons notamment: les centres importants situés à cheval sur une frontière (possibilité de métropole régionale transfrontalière); les potentialités en matière d'infrastructures universitaires et de recherche d'universités; les établissements de santé d'importance interrégionale; les installations à risque (installations nucléaires, décharges à risques); les potentialités des réseaux transfrontaliers de municipalités dans le domaine de l'approvisionnement; l'élaboration d'une offre culturelle interrégionale; etc.
- Les enseignements tirés des documents de stratégie et des programmes INTERREG A axés sur les concepts de développement transfrontaliers doivent être pris en compte (voir l'étude thématique ESPON-INTERACT sur les visions spatiales et les scénarios). Les objectifs de l'« Agenda territorial » mentionnent la prise en considération réciproque des politiques locale, régionale, nationale mais aussi européennes.
- Conformément au SDEC et à l'« Agenda territorial 2007 », il devrait être demandé aux États membres:
  - o de mettre au point des approches et des concepts transfrontaliers liés au développement spatial (schémas de développement spatial) et de prendre ceux-ci en considération dans les plans nationaux sectoriels et de développement spatial;
  - o de garantir une coopération transfrontalière régulière en ce qui concerne les mesures et les plans de développement spatial;
  - o d'élaborer conjointement des plans régionaux transfrontaliers et – lorsque cela a du sens – des plans d'affectation des sols transfrontaliers, ce qui

- constitue la forme la plus aboutie de la politique transfrontalière de développement spatial.
- En ce qui concerne les priorités et les actions futures, tout en soulignant les effets d'obstruction des frontières dans l'« Agenda territorial », il est nécessaire de donner plus de poids à l'utilisation optimale des potentialités territoriales au travers de la coopération transfrontalière (il n'est presque question que de collaboration transnationale):
    - o La coopération transfrontalière est l'un des piliers de l'intégration européenne et de la cohésion territoriale.
    - o Elle dégagne une plus-value européenne, politique, institutionnelle, économique et sociale (voir le document de l'ARFE: Plus-value de la coopération transfrontalière).
    - o Elle contribue d'ores et déjà concrètement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (voir le document de l'ARFE sur la stratégie de Lisbonne); la coopération transfrontalière apporte en effet toujours une valeur ajoutée aux mesures nationales par:
      - ❖ la complémentarité des programmes et projets transfrontaliers;
      - ❖ les effets de synergie dus aux coopérations transfrontalières;
      - ❖ l'innovation et la recherche communes;
      - ❖ les réseaux transfrontaliers;
      - ❖ l'échange de « pratiques d'excellence » et de savoir-faire;
      - ❖ les retombées positives de l'abolition des obstacles frontaliers;
      - ❖ l'efficacité de la gestion des ressources transfrontalières.
  - Si les effets d'obstruction des frontières sont aussi importants qu'ils paraissent dans l'Agenda territorial – lequel réclame une intensification de la collaboration transfrontalière et transnationale – il conviendra alors d'effectuer un bilan à mi-parcours de la période de programmation 2007-2013 afin de déterminer si les moyens suffisants sont bien disponibles à cet effet.
  - Le dialogue engagé lors de la Conférence annuelle de l'ARFE du 24 novembre 2006 à Pampelune avec les organisations régionales européennes sur l'« Agenda territorial » doit être poursuivi et faire partie intégrante des développements à venir de cet important document.

### **III. La mise en œuvre de l'« Agenda territorial » dans la pratique transfrontalière nécessite de créer au préalable les conditions requises aux niveaux européen et national.**

- Au niveau de l'UE, de nombreux instruments sont disponibles pour la période 2007-2013 grâce à l'adoption finale des règlements communautaires concernant la politique régionale et de cohésion européenne et la coopération territoriale (dont l'instrument juridique).
- Toutefois, les objectifs politiques de la cohésion territoriale et de l'« Agenda territorial » devront à l'avenir mieux être pris en compte dans les politiques sectorielles aux échelons européen et national.
- Au niveau national, de meilleures conditions préalables peuvent être créées, notamment par:
  - la mise en œuvre rapide du principe de Groupement européen de coopération territoriale (GECT);
  - la prise en considération de concepts de développement spatial transfrontaliers (existants déjà dans de nombreuses régions transfrontalières) au sein des plans nationaux de développement du territoire avec pour objectif une véritable planification adaptée aux régions par-delà les frontières;
  - l'implication régulière de structures de collaboration transfrontalières dans ces planifications au niveau régional/local;
  - le transfert de missions à ces structures de collaboration transfrontalières (les compétences restent attachées aux instances nationales respectives);

- la facilitation d'une gestion transfrontalière de l'environnement et des risques, par exemple en matière d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées, d'élimination des déchets, de gestion de l'eau le long des cours d'eau, de prévention des catastrophes, de secours transfrontaliers (aux frontières extérieures, un véhicule de pompiers peut être considéré comme marchandise sous sujétion douanière !).

#### **IV Il est essentiel de rappeler en permanence les problèmes frontaliers au quotidien.**

Les possibilités offertes par les stratégies nationales de développement spatial doivent servir les différentes politiques sectorielles de développement régional, notamment en matière d'infrastructures et de transports, de recherche et d'innovation, d'environnement et de tourisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles, il est essentiel d'inclure des éléments spécifiquement consacrés à la coopération transfrontalière dans les plans nationaux d'aménagement du territoire. Selon le SDEC, basé sur les plans nationaux d'aménagement du territoire, et l'« Agenda Territorial 2007 », les éléments suivants devraient bénéficier d'une attention spécifique afin de favoriser un aménagement du territoire durable des régions frontalières:

- il convient de renforcer les potentiels endogènes régionaux par-delà les frontières;
- le point de départ doit être le suivant: les points forts des régions de part et d'autre de la frontière – non en termes de frontières administratives et nationales, mais bien en termes de frontières économiques;
- réfléchir en termes de « concentration, complémentarité, compétitivité et création d'une masse critique » est aussi important que de penser en termes de « savoir, connaissances et finances » (par exemple coopération publique/privée ou la coopération entre les instituts/l'économie, établissements de formation spécialisés et PME)
- Il est donc possible de se renforcer mutuellement à l'échelle transfrontalière, comme l'illustre les paysages de recherche transfrontaliers ou les régions spécialisées dans les sciences de la vie;
- le développement d'infrastructures de transport et de télécommunications communes;
- la mise à disposition de services publics et privés par-delà des frontières;
- l'organisation de marchés du travail transfrontaliers;
- la protection et l'exploitation durable de ressources naturelles (notamment en régions montagneuses, en zones côtières, en zones humides, etc.);
- les mesures préventives contre les effets des pollutions.

#### **V La coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales régionales et locales doit s'intensifier afin de coopérer plus étroitement en faveur d'un développement territorial durable:**

- examen précis des problèmes de développement territorial actuels et futurs;
- examen des obstacles juridiques qui entravent la coopération transfrontalière en matière de planification;
- activités régulières de coordination transfrontalière de toutes les mesures et planifications concernant le développement spatial;
- échange transfrontalier continu d'informations et d'observations du territoire à l'aide d'analyses socioéconomiques du développement territorial;
- promotion de concepts de développement communs dans toutes les zones transfrontalières (notamment en Europe du Sud, du Sud-Ouest, en Europe centrale et orientale);

- mise en œuvre de programmes de développement (par ex. INTERREG) sur la base d'accords distincts convenus avec toutes les parties prenantes; conception de plans sectoriels de développement transfrontaliers (par ex. pour le transport, le tourisme, le développement des loisirs et des implantations humaines);
- identification de régions urbaines d'importance (réseaux urbains) allant jusqu'aux régions métropolitaines transfrontalières européennes dans les zones frontalières;
- coopération régionale et locale dans les zones transfrontalières d'interpénétration des grands centres et dans les centres urbains fragmentés;
- analyse de champs d'action des politiques d'aménagement du territoire dans les zones frontalières;
- identification de zones protégées et d'interconnexions de biotopes et de parcs naturels transfrontaliers, et architecture paysagère transfrontalière;
- mise au point de programmes de secours afin d'améliorer l'environnement;
- planification transfrontalière spécifique pour les régions particulièrement touchées par les axes de transports (transeuropéens) en cours de développement,
- coordination des planifications locales dans les municipalités frontalières.
- Il serait en outre également souhaitable, dans une perspective à moyen terme, d'établir conjointement des plans régionaux transfrontaliers immédiatement contraignants pour toutes les planifications publiques, en tant que forme la plus avancée de développement territorial transfrontalier servant de socle aux aménagements locaux transfrontaliers. A l'avenir, toutes les mesures d'aménagement de l'espace et de politique régionale devraient être liées aux « Concepts de développement transfrontaliers régionaux » et aux « Programmes opérationnels » afin d'en faciliter l'exécution. Il existe de bons exemples d'une telle planification, entre autres aux frontières franco-germano-suisse, germano-néerlandaise, germano-polonaise et germano-tchèque dans le cadre d'INTERREG IIIA. On peut dans ces cas observer à l'œuvre une coopération transfrontalière régionale orientée vers l'avenir entre la politique de développement territorial et la politique régionale.

ARFE, Pampelune, le 24 novembre 2006

### **3.4 Attribution du prix de l'ARFE 2006**

La région Ems Dollart a attribué le tout premier prix de l'ARFE « Sail of Papenburg » dans le cadre de la Conférence annuelle 2002.

Dans l'esprit de la devise « **Vivre l'Europe = coopération transfrontalière – les acteurs régionaux et locaux mobilisent les citoyens** – », le Prix a été attribué à la **Région de Frioul-Vénétie-Julienne (IT)** pour le projet consacré à **l'enseignement de la citoyenneté**. Le prix a été remis conjointement par la commissaire Danuta Hübner et le président du jury de l'ARFE, le Dr. Reinhold Kolck. Tous les candidats se sont vu attribuer un certificat.

Pour la première fois, un **prix spécial** a été décerné à une personnalité dont l'action en faveur de la coopération transfrontalière est jugée remarquable.

C'est M. Elmar Brok, Président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen et député européen depuis 1980, qui a été récompensé. Dans la période qui a précédé l'élection du Parlement européen, il a pris contact avec EUREGIO afin de s'informer

de certains enjeux européens d'actualité, et plus spécifiquement des aspects transfrontaliers, tout en insistant sur la dimension pratique de ces enjeux.

Parallèlement à son engagement consécutif en faveur de la politique régionale, M. Elmar Brok a accordé une attention toute spécifique à la coopération transfrontalière, et notamment le long de la frontière entre l'Allemagne et les Pays-Bas dans le cadre de la politique anti-drogue. Dans les années qui suivirent, il a continué à œuvrer en faveur de ce thème à l'occasion de l'adhésion à l'UE de nouvelles régions frontalières en Espagne, au Portugal et en Grèce, puis en Autriche et en Scandinavie.

Au cours de ces dernières décennies Elmar Brok a fait tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser la coopération transfrontalière, non seulement entre la Westphalie et les Pays-Bas, mais aux quatre coins du continent européen. Il suffit de penser au lancement des programmes INTERREG ou encore au programme PHARE-CBC en Europe centrale et orientale. Ce ne fut assurément pas tâche aisée que de lancer une initiative du Parlement européen visant à allouer spécifiquement une partie de l'enveloppe du programme PHARE à la seule coopération transfrontalière. Ce choix a grandement influencé le processus décisionnel dans les pays candidats à l'adhésion sur le plan de l'attribution des fonds.

Aujourd'hui, il insiste sur le rôle des nouvelles frontières extérieures. Le nouveau Programme de voisinage fait davantage la part belle aux régions et comprend un chapitre spécifiquement consacré à la coopération transfrontalière, ce qui favorise donc une mise en œuvre flexible et pratique de la coopération transfrontalière aux frontières extérieures de l'UE.

Bien qu'impliqué dans la politique européenne « de haut vol » et les défis mondiaux, M. Elmar Brok a su rester en contact avec le terrain et ses réalités concrètes, apportant son soutien à la coopération transfrontalière en tant qu'outil d'intégration européenne et de cohésion territoriale. Il a toujours considéré d'un œil positif les postulats de base de l'ARFE, sans jamais oublier d'être critique à leur égard. Son sens inné de la politique aura assurément été d'une grande aide, tant pour lui que pour nous. Enfin, rappelons encore son soutien à la proposition de l'ARFE visant à nommer un député du Parlement européen chargé des questions frontalières.

La participation de M. Elmar Brok à la Conférence annuelle de 2004 à Szczecin, dans la foulée immédiate de l'adhésion de dix nouveaux États membres, ainsi que sa présence à la Conférence annuelle de Pampelune en 2006, témoignent de son attachement à la coopération transfrontalière.

### **3.5 Départ du Secrétaire général Jens Gabbe, Intronisation de M. Martín Guillermo Ramírez au poste de nouveau Secrétaire général de l'ARFE**

Après 36 années d'engagement en faveur des régions frontalières européennes (1972-1998 pour EUREGIO, 1972-2006 pour l'ARFE), M. Gabbe a fait ses adieux officiels à



Pampelune le 24 novembre 2006. Plusieurs personnalités ont prononcé des discours émouvants et admiratifs en son honneur: la commissaire Hübner; le Secrétaire d'État Kasparick; M. Mildon, Président de la Chambre des Régions du Conseil de l'Europe; Gerhard Stahl, Secrétaire général du Comité des régions et d'autres représentants de haut rang d'instances européennes, ainsi que le Président van Nistelrooij et le Président honoraire Vallvé, ou encore M. Willeme, Président du Conseil d'EUREGIO.

En présentant pour la dernière fois le rapport de l'exercice 2006 à l'occasion de l'Assemblée générale qui se tenait le jeudi, Monsieur Gabbe a signalé qu'après 20 ans de bons et loyaux services, il s'agissait de sa dernière présentation de rapport d'activité. A cette occasion, il a rappelé qu'au moment de sa prise de fonctions au poste de Secrétaire général, l'ARFE ne comptait pas plus de 15 membres, pour un budget d'environ 10.000-12.000 DM. Aujourd'hui, l'ARFE compte 96 membres, recouvrant plus de 200 régions frontalières européennes, et son budget s'élève à près de 400.000 euros. L'ARFE fait partie des cinq grandes associations de collectivités régionales et locales européennes régulièrement impliquées dans les activités de la Commission européenne, du Parlement européen, du Comité des régions, du Comité économique et social européen et du Conseil de l'Europe. La structure des membres serait selon lui équilibrée, c'est-à-dire qu'il y a non seulement un bon équilibre de membres de la « vieille » et de la « nouvelle » Europe. Il est possible que de nouveaux membres des deux catégories se joignent encore à l'ARFE.

Evoquant l'avenir, M. Gabbe a insisté sur les principes de base et l'expérience de l'ARFE:

- L'ARFE doit continuer à œuvrer en faveur de toutes les régions frontalières d'Europe. Malgré les intérêts divergents dont il convient de tenir compte, une stratégie générale à l'échelle européenne demeure indispensable pour pouvoir réussir. Il convient que chaque personne s'exprimant au nom de l'ARFE agisse selon cette stratégie générale, en se basant sur les statuts de l'ARFE, sur la Charte et sur le programme d'action des régions frontalières. Quiconque s'exprimant au nom de l'ARFE doit s'abstenir de faire passer des intérêts régionaux propres au premier plan.
- Malgré une stratégie générale et la représentation de l'ensemble des régions frontalières, il faut tenir compte des situations particulières géographiques et régionales (zones montagneuses ou maritimes, régions situées aux frontières extérieures). Bien que la priorité soit très légitimement accordée aux zones frontalières les plus désavantagées (notamment en Europe centrale et orientale et en zone méditerranéenne), il ne faut pas oublier que les régions frontalières aux anciennes frontières intérieures continuent de se heurter à divers problèmes et ont toujours besoin de l'aide de l'UE. Il est important que l'ARFE maintienne l'équilibre à cet égard et offre ses services à l'ensemble des régions frontalières (selon les différents intérêts).
- Jusqu'à présent, le travail de pression exercé au niveau européen par l'ARFE au nom de toutes les zones frontalières et transfrontalières s'est avéré très efficace et utile (voir nouveaux règlements de l'UE relatifs à la politique régionale et de

cohésion et à la coopération territoriale avec un chapitre spécifiquement consacré aux régions frontalières, au programme européen de voisinage et de partenariat avec un chapitre distinct sur les régions frontalières, à l'instrument juridique, etc.). L'ARFE doit poursuivre ce travail avec le soutien d'un grand nombre de partenaires au niveau européen (Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions, Comité économique et social européen, autres grandes associations régionales européennes).

- Le Secrétariat général ne peut à lui seul tout gérer de manière centralisée depuis Gronau. Le Secrétariat a besoin du soutien décentralisé de ses membres, si possible via un point de coordination régional dans chaque État membre.
- Les colloques de l'ARFE ont démontré toute leur utilité (notamment eu égard à l'instrument juridique, aux services de santé, aux universités et aux régions rurales) et doivent dès lors être maintenus.
- Le Comité directeur devrait continuer de se pencher sur la question des regroupements régionaux ou des groupes de travail thématiques, à condition que chaque regroupement élise un président issu du Comité directeur de l'ARFE, de manière à assurer la coordination avec la stratégie générale de l'ARFE.
- La qualité du contenu de travail de l'ARFE est cruciale pour ses membres, mais aussi au niveau européen. Faute de quoi, l'ARFE risque de perdre rapidement son influence.
- Comparé à d'autres organisations européennes, le Secrétariat général de l'ARFE est assez réduit du point de vue des effectifs. C'est pourquoi il convient de se concentrer surtout sur le contenu. Pour garantir la qualité des contenus, il importe de traiter d'abord les faits pour développer ensuite une opinion politique et non l'inverse.
- Le travail de relations publiques de l'ARFE ne peut pas se concentrer uniquement au Secrétariat général de Gronau. Ce sont les membres qui doivent mettre en œuvre des activités de relations publiques à l'échelle nationale/régionale, c'est-à-dire présenter les décisions prises au sein du Comité directeur et des Assemblées générales de l'ARFE, les publications et les avis. Ces informations devraient être transmises aux médias par les différentes régions concernées dans le cadre d'enjeux régionaux spécifiques à leur situation transfrontalière.
- La sensibilisation des médias européens aux activités de l'ARFE depuis Gronau serait vouée à l'échec. Une telle entreprise nécessiterait trop de personnel et de moyens financiers, ce qui limiterait par ailleurs les services importants qu'offre l'ARFE à ses membres, mais aussi les activités de lobbying au niveau européen.
- Les Assemblées générales et les réunions du Comité directeur doivent être utilisées afin de renforcer la visibilité dans la région hôte, notamment en coopération avec cette dernière. La portée serait toutefois limitée à l'échelle régionale/ communale. De telles actions de sensibilisation sont cependant insignifiantes quand il s'agit de choisir un représentant d'une région frontalière ou un politicien comme membre du

Comité directeur de l'ARFE. À cet égard, son activité locale « à domicile » est cruciale.

- Les régions frontalières et transfrontalières doivent encore intensifier leur coopération avec les acteurs politiques communaux, régionaux, nationaux et européens. Les régions frontalières font de la politique, donc elles ont besoin d'hommes politiques. Ces derniers doivent être informés, préparés et se voir proposer des solutions. C'est notamment à l'échelle nationale qu'il est encore possible d'améliorer l'information des acteurs. Dans la plupart des cas, ce sont les négociations entre la Commission européenne et les États membres qui sont cruciales. Les fonctionnaires préparant les décisions sont trop peu contrôlés par les politiciens au niveau national.
- Les membres doivent absolument profiter de la période de mise à disposition des moyens de l'UE en faveur de la coopération transfrontalière afin de créer des structures transfrontalières solides et bénéficiant d'un soutien financier à long terme (Noé a construit l'Arche quand le temps était encore au beau fixe!).
- L'ARFE dépend de ses partenaires en Europe, au niveau national et – comme récemment – également de partenaires ayant déjà coopéré avec l'ARFE, afin de tirer profit de leur expérience (Comité consultatif de l'ARFE) et soulager la charge du Secrétaire général qui ne peut compter que sur une équipe réduite.

## 4. Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni les:

- **3/4.03.2006 à Bordeaux, Région Aquitaine, France**
- **7/8.07.2006 à Donegal, Irlande / Irlande du Nord**
- **22/23.09.2007 à Wrocław, Pologne**
- **23.11.2006 à Pampelune, Navarre, Espagne**
- **8/9.12.2006 à Plauen, Euregio Egrensis, Allemagne**

En 2006 le Comité directeur a traité surtout les thèmes (contenus) suivants:

- Changement de Secrétaire général
- Politique européenne régionale et de cohésion:
  - Perspectives financières 2007-2013
  - Réglementations
  - Instrument juridique communautaire
- Réglementations communautaires sur:
  - l'Instrument européen de voisinage et de partenariat;
  - l'Instrument d'aide de préadhésion;
  - la politique régionale et de cohésion
- Communications de la commission:
  - Davantage de recherche et d'innovation/Investir pour la croissance et de l'emploi (COM(2005)488 final)
  - Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne - Une politique des PME moderne pour la croissance et l'emploi (COM(2005)551 final)
  - Pour une Europe en mouvement - Mobilité durable pour notre continent, Examen à mi-parcours du livre blanc sur les transports publié en 2001 par la Commission européenne [{SEC(2006)768}, COM(2006)314 final]
  - Mettre le savoir en pratique: une stratégie d'innovation élargie pour l'UE (COM(2006) 502 final)
- Rapports du Parlement européen sur:
  - le rôle de la cohésion territoriale dans le développement régional (A6-0251/2005 final)
  - les nouvelles perspectives et les nouveaux défis pour un tourisme européen durable (A6-0235/2005 final)
- Responsable du Parlement européen chargé des questions frontalières
- Centre du Conseil de l'Europe à Saint-Pétersbourg
- Coopération avec ESPON et INTERACT
- Réseau transeuropéen de transport
- Projet INTERREG IIIIC « OCR - Change on Borders »

- Services de santé transfrontaliers
- Coopération universitaire
- Documents divers de l'ARFE:
  - Révision du Programme d'action
  - Livre blanc sur les régions frontalières européennes
  - Carte des régions frontalières européennes
- Prix « Sail of Papenburg » 2006
- Indépendance de l'ARFE
- Aspects financiers

La plupart des thèmes ont fait l'objet de rapports circonstanciés et d'une discussion au sein du Comité directeur, qui a élaboré des recommandations et des conseils spécifiques pour la collaboration transfrontalière, pour les traduire ensuite en revendications à l'échelle européenne et nationale. Les régions frontalières et transfrontalières ont été informées par écrit de ces recommandations et des réactions au niveau européen et national (succès ou échec des interventions).

Par ailleurs, le Comité directeur a abordé des sujets tels que les manifestations de l'ARFE (colloques particuliers), le contenu, les aspects financiers, le Comité consultatif et les missions et perspectives futures de l'ARFE.

Le Comité directeur n'a eu de cesse de répéter que l'ARFE devait garder son indépendance, tant en terme de financement que de contenu. L'action de l'ARFE est indispensable compte tenu des tendances observées actuellement en direction de la renationalisation de la coopération transfrontalière, mais aussi de l'obligation de faire en sorte que toutes les régions frontalières continueront de bénéficier d'une aide de l'UE même après 2013.<sup>9</sup>

## **5. Thèmes principaux 2006**

### **5.1 *Politique européenne régionale et de cohésion (y compris l'avenir de la coopération transfrontalière)***

Le Secrétariat général a suivi de près l'élaboration des nouvelles réglementations communautaires, en particulier des dispositions régissant les fonds régionaux et la coopération territoriale. Diverses améliorations convenues de commun accord avec le Comité directeur ont été soumises à la DG REGIO et au Parlement européen (commission du développement régional). Les propositions de l'ARFE portaient notamment sur:

- le remplacement des termes « un programme par frontière » par « un programme et des sous-programmes par frontière » et, pour certaines régions, « un programme par région transfrontalière »;

- la définition du terme « projet transfrontalier »;
- l'éligibilité conjointe.

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté les règlements relatifs à la politique régionale et de cohésion en juillet 2006.

La mise à disposition de fonds en faveur des régions frontalières après 2013 a été abordée au cours du second semestre de l'année 2006, après une discussion directe avec la Commission européenne. Il convient donc de soumettre, avant la fin de l'année 2007, des arguments étayant la nécessité de prolonger l'aide aux régions frontalières au-delà de 2013 et démontrant pourquoi toutes les régions frontalières doivent bénéficier d'une assistance.<sup>10</sup>

## **5.2 Instrument juridique de l'UE en faveur d'une coopération transfrontalière décentralisée**

L'ARFE s'est chargée de mener les études de base destinées au Comité des régions et à la Commission européenne et s'est donc fortement impliquée dans la question. En 2006, le Secrétariat général et le Président de l'ARFE ont plus particulièrement entretenu des contacts étroits avec la commission des affaires institutionnelles (et en premier avec son président, M. Jo Leinen) et la commission du développement régional du Parlement européen, mais aussi avec le Comité des régions.

Il a fallu déployer des efforts considérables pour convaincre certains États membres réticents qu'un tel instrument juridique était nécessaire au niveau régional/local. Autre question soulevée: la préservation de la coopération transfrontalière en général dans le cadre de cet instrument, en s'assurant qu'il ne s'applique pas aux programmes communautaires. Le rôle des États membres au sein de cet instrument légal a également été débattu; en effet, la coopération régionale s'ancre au niveau régional et local et se passe généralement de l'implication des États, alors que celle-ci est souhaitée et souhaitable dans le cadre des programmes communautaires (en raison des financements conjoints par exemple).

De plus, les États ne pourront s'opposer arbitrairement à l'enregistrement d'un groupement européen de coopération territoriale et la Commission procédera à un réexamen après quatre ans afin de suggérer des améliorations.

Le Parlement européen et le Conseil ont finalement adopté le règlement sur les groupements européens de coopération territoriale (GECT) en juillet 2006.

## **5.3 Instrument de voisinage et de partenariat (IVP)**

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat en octobre 2006.

Depuis la publication du premier projet de règlement relatif au programme européen de voisinage et de partenariat (le Secrétaire générale faisait partie du Comité des sages de la

---

<sup>9</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité directeur de l'ARFE à Pampelune le 23 novembre 2006.

<sup>10</sup> Procès-verbaux des réunions du Comité directeur de l'ARFE à Bordeaux le 3 mars 06 et à Donegal le 7 juillet 06

DG RELEX), l'ARFE a à plusieurs reprises plaidé en faveur d'un statut spécifique pour la coopération transfrontalière dans le cadre de l'IVP (et a finalement obtenu gain de cause avec l'introduction d'un titre III distinct). L'ARFE a en outre souligné que le document devait davantage refléter le point de vue des régions frontalières européennes concernées et que le règlement ne pouvait en aucun cas aggraver leur situation.

En 2006, le Comité directeur a joué un rôle actif dans les discussions relatives à l'IVP à l'échelle européenne, nationale et régionale et a fait office de plate-forme de qualité pour l'échange d'informations et d'expériences, mais aussi pour l'articulation des postulats.

Depuis sa création en 2006, l'ARFE coopère également avec le réseau des régions frontalières externes de l'Est (NEEBOR), dont le but est:

- de promouvoir la visibilité des régions frontalières externes de l'Est;
- de diffuser les pratiques d'excellence;
- de mobiliser des organisations des deux côtés de la frontière;
- de faciliter l'utilisation des instruments de financement; et
- de renforcer le travail en réseau.

#### **5.4 Instrument d'aide de préadhésion (IAP)**

L'Instrument d'aide de préadhésion met à disposition un montant global de 11,565 milliards d'euros pour la période 2007 – 2013. Sont éligibles au titre de l'IAP les pays candidats (Turquie, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine) et les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Serbie y compris le Kosovo).

L'IAP agit en soutien au processus de stabilisation et d'association sur la voie de l'adhésion (chaque pays étant jugé en fonction de ses mérites propres). La création de l'IAP est principalement motivée par les éléments suivants:

- plus grande efficacité de l'assistance communautaire extérieure
- création d'un instrument de portée générale
- ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie, et octroi du statut de pays candidat à l'ARYM
- tous les autres pays des Balkans occidentaux sont considérés comme des pays candidats *potentiels*
- processus de stabilisation et d'association sur la voie de l'adhésion (chaque pays étant jugé en fonction de ses mérites propres)
- distinction claire entre pays candidats et pays candidats potentiels
- composantes « aide à la transition », « renforcement des institutions » et « coopération transfrontalière » accessibles à *tous les pays bénéficiaires*
- composantes « développement régional », « développement des ressources humaines » et « développement rural » uniquement accessibles aux pays candidats habilités à gérer des fonds de manière décentralisée (préparation à la période qui suivra l'adhésion).

L'intervention de l'ARFE et de la commission du développement régional du Parlement européen s'est traduite par l'introduction d'un chapitre spécifiquement consacré à la coopération transfrontalière, avec les conséquences suivantes:

- la composante « coopération transfrontalière » peut être invoquée par tous les pays des Balkans occidentaux et la Turquie dans le domaine de la coopération transfrontalière et, lorsqu'il y a lieu, nationale et interrégionale, que ce soit entre ces pays ou avec certains États membres.
- En cas de coopération transfrontalière avec des États membres, les principes régissant les contributions financières du FEDER et ce règlement seront d'application.
- La coopération sera assurée en coordination avec d'autres instruments communautaires concernant la coopération transfrontalière, nationale et interrégionale.
- En cas de coopération transfrontalière avec des États membres, cette composante couvre les régions des deux côtés des frontières respectives (dès lors, pas de programmes FEDER!).
- Sous certaines conditions, cette composante peut également servir au financement d'actions de renforcement des capacités et des institutions, ainsi que des activités d'investissement (dans le respect des objectifs de l'article 9).
- En cas de programmes transfrontaliers avec des États membres, seuls ces derniers peuvent se voir attribuer la mise en œuvre conformément au principe des compétences partagées [règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 et nouveau règlement].<sup>11</sup>

### **5.5 Les services de santé transfrontaliers**

La fourniture de soins de santé est une mission qui concerne l'ensemble de la société et qui a d'importantes répercussions sur le plan régional. Il s'agit fondamentalement:

- d'optimiser la qualité des soins apportés et la qualité de vie;
- de créer des réseaux de soins.

Ces deux aspects revêtent une importance toute particulière pour les régions frontalières dont les secteurs à desservir et à approvisionner sont restreints au niveau national.

Les premiers projets dans le domaine des services de santé transfrontaliers remontent déjà aux années 1970, essentiellement le long de la frontière germano-néerlandaise et le long du Rhin supérieur. Aujourd'hui, presque toutes les régions situées aux frontières intérieures et extérieures de l'UE sont concernées par cette problématique. L'ARFE connaît l'existence de près de 400 projets concrets. Il existe vraisemblablement encore de nombreuses autres activités, inconnues jusqu'à présent.

De nombreuses régions frontalières qui s'intéressent à la question ont mis sur pied des groupes de travail ad hoc à l'échelle des Eurorégions, qui se chargent non seulement d'échanger des informations et de prodiguer des conseils, mais également d'élaborer et de mettre en œuvre des concepts et des projets sur le terrain. Plusieurs régions frontalières ont déjà conclu de solides accords de coopération, surtout dans le cadre de projets, mais dans certains cas aussi à un niveau plus général (par ex. Värmland, Suède/Norvège). Ce type de coopération transfrontalière couvre toute une série d'aspects, comme l'assistance médicale et la prévention, les services de secours et de prévention des catastrophes naturelles, la



télémédecine, la recherche, la formation et la formation continue, l'assurance qualité, etc. Pour ce qui est des services de secours et de prévention des catastrophes naturelles, de nombreuses régions frontalières d'Europe coopèrent déjà dans le cadre de conventions internationales transfrontalières.

L'ARFE a collaboré comme partenaire au projet européen « EUREGIO - Évaluation des régions frontalières dans l'Union européenne » (direction et coordination du projet: *NRW Landesinstitut für den Öffentlichen Gesundheitsdienst (lögD)*), a participé à l'OCR « Change on Borders » (dans ce cadre, d'importants projets ont été menés à bien dans le secteur de la santé) en tant que bureau d'assistance et reste en contact permanent avec les groupes d'experts à haut niveau de la « Fédération des hôpitaux et des soins de santé (HOPE) »

En se basant sur son expérience et sur les résultats obtenus en matière de soins de santé transfrontaliers, l'ARFE a rédigé un document de position offrant un premier aperçu des éléments suivants:

- les raisons;
- les possibilités de coopération;
- les problèmes;
- les solutions possibles;
- le rôle des Eurorégions et des structures similaires.

### **Raisons de la coopération transfrontalière**

Traiter un patient par-delà les frontières nationales – autrement dit, soigner un « *euro-patient* » et exercer en tant qu'« *euro-médecin* » - ne relève plus de l'utopie. Avec le soutien des régions frontalières et transfrontalières, les responsables médicaux de part et d'autre d'une frontière y travaillent, malgré les obstacles financiers, structurels, politiques, culturels, nationaux.

Les premières occasions de coopérer naissent bien souvent des situations d'urgence, des difficultés à obtenir des prestations médicales spécifiques à proximité immédiate d'une frontière, etc. Outre ces arrangements au cas par cas, toute une série d'autres raisons amènent à établir une coopération toujours plus étroite et toujours plus durable:

- les listes d'attente de patients;
- l'utilisation éventuelle de capacités disponibles de l'autre côté de la frontière (par ex. au niveau du personnel, des infrastructures, des grands appareils médicaux et des engins de protection civile et de sauvetage);
- l'utilisation réciproque de services médicaux spécialisés;
- les facteurs économiques;
- l'utilisation commune d'une main-d'œuvre spécialisée hautement qualifiée;
- la nécessité de partager des expériences et des informations;
- la nécessité de disposer de données ou d'informations transfrontalières à propos des facteurs de risque ou de l'état de santé de la population (p. ex. dans le but d'élaborer des rapports sur la santé dans les régions transfrontalières);
- la multiplication des comportements à risque chez les enfants et les jeunes, qui sont à l'origine d'actions transfrontalières de promotion / de prévention de la santé;

<sup>11</sup> ARFE (Ed.): Livre blanc sur les régions frontalières européennes, Gronau, 2006/2007

- la nécessité de renforcer l'entraide.

Les régions frontalières ne couvrent bien souvent pas plus de la moitié d'un secteur potentiel à approvisionner et à desservir. Elles ne disposent donc pas de la « masse critique » requise pour s'offrir des prestations ou des infrastructures médicales coûteuses. Toutefois, cette « masse critique » peut être atteinte par le biais d'une coopération transfrontalière avec des partenaires à proximité directe de la frontière.

### **Possibilités de coopération transfrontalière dans le secteur des soins de santé**

Il n'est pas possible de citer les innombrables possibilités de coopération transfrontalière dans le domaine des soins de santé et de la promotion / prévention de la santé. Nous ne citerons que les plus importantes.

#### *I. Soins de santé:*

- logistique commune, par ex. sur le plan de la gestion des lits, du stockage des médicaments, des pièces détachées des équipements médicaux, etc.;
- administration des hôpitaux (comptabilité, etc.);
- laboratoires;
- banques de sang;
- équipements de radiographie;
- systèmes pharmaceutiques;
- repas servis aux patients et au personnel;
- applications électroniques;
- traitement et interprétation des données;
- formation d'un personnel hautement qualifié (si possible bilingue);
- pathologie;
- maisons de repos pour personnes âgées et centres de convalescence;
- télémédecine (par ex. conseil, opérations, transplantations, etc.);
- accès partout et à tout moment aux fiches électroniques des patients;
- centres d'excellence (p. ex. cardiologie, gynécologie, radiographies);
- carte sanitaire internationale (UE).

#### *II. Prévention / promotion de la santé:*

- élaboration de méthodes et mise en œuvre de programmes de prévention;
- formation, formation permanente des multiplicateurs (enseignants, éducateurs, etc.);
- mise en réseau;
- élaboration de supports d'information (à destination des enseignants, des parents, etc.), campagnes de prévention;
- mesures en faveur des enfants et des jeunes socialement défavorisés.

Une multitude d'activités ont pour cible les enfants et les jeunes. Le thème de la prévention de la toxicomanie joue un rôle primordial dans un grand nombre de ces projets transfrontaliers. La promotion de la santé englobe d'autres points clés, comme l'alimentation saine, l'exercice physique et la promotion des capacités motrices.

## **Problèmes et facteurs inhibant la coopération transfrontalière dans le secteur de la santé**

Le secteur sanitaire transfrontalier rencontre les principaux problèmes suivants:

- garantie des normes de qualité;
- continuité du traitement et des soins;
- différences entre les structures tarifaires;
- obstacles linguistiques;
- absence de cartes à puce transfrontalière;
- différences entre les systèmes de protection sociale;
- plans d'intervention, normes, radiofréquences etc. différents en matière de protection civile et sauvetage.

À cela vient s'ajouter un ensemble d'obstacles mineurs (tels que décrits dans le projet UE « EUREGIO – Évaluation des régions frontalières dans l'Union européenne »):

- problèmes financiers;
- paperasseries et procédures bureaucratiques;
- conflits d'intérêt et problèmes juridiques;
- différences entre les structures, les compétences et les programmes de promotion de part et d'autre de la frontière;
- problèmes de protection des données;
- difficultés à trouver des partenaires pour les projets, les accords de coopération, etc.;
- absence d'accords de coopération, etc.;
- implication personnelle des acteurs.

## **Facteurs favorables et débuts de solution en faveur d'une coopération transfrontalière dans le secteur de la santé**

Les solutions possibles nommées en premier lieu sont les suivantes:

- régime de sécurité sociale interchangeable (traitement identique de part et d'autre de la frontière et financement identique);
- assurance-maladie transfrontalière;
- accords et traités internationaux;
- accords concrets de coopération entre les responsables d'établissements de santé et les projets (par ex. hôpitaux, laboratoires, etc.);
- partenariat « public-privé », avant tout sur le plan du financement;
- coopération sans but lucratif;
- investissements communs (pour atteindre la masse critique, économies d'échelle, spécialisation, établissements de soins de santé dans les régions frontalières qui ne seraient pas créés au niveau national à cet endroit);
- projets pilotes transfrontaliers en collaboration avec les entreprises, les caisses d'assurance-maladie et les syndicats;
- centres de compétences médicales transfrontaliers: centres spécialisés selon l'organe (par ex. le cœur, le dos, les maladies vasculaires, les articulations, les tumeurs);
- centres transfrontaliers de diagnostic et de thérapie;

- fourniture d'informations aux patients et aux praticiens (dépliants, portails internet, etc.);
- échanges d'expériences et d'informations avec d'autres régions frontalières;
- plans d'intervention et exercices dans le cadre de la protection civile et des secours à l'échelle transfrontalière;
- analyses communes des besoins transfrontaliers et réalisation de programmes par les Eurorégions et les structures similaires en coopération avec les responsables régionaux / locaux de la santé de part et d'autre de la frontière.

### **Rôle des Eurorégions et des structures similaires dans le soutien de la coopération transfrontalière en matière de soins de santé**

Les Eurorégions et les structures similaires ne sont pas un nouveau niveau administratif, mais un instrument de coopération. Il ne s'agit de savoir si une structure transfrontalière est compétente, mais d'accomplir des missions transfrontalières indispensables, sur la base des connaissances et des institutions du secteur de la santé qui existent déjà au niveau national de part et d'autre de la frontière.

Ces Eurorégions se composent principalement de pouvoirs régionaux / locaux. Dans les organes de décision, la parité est la plupart du temps respectée, car personne n'aime être en situation minoritaire en cas de vote. Ce sont les groupes de travail qui jouent le rôle décisif dans les services respectifs. De nombreuses régions frontalières disposent de groupes de travail chargés des questions de santé transfrontalière. Tous les partenaires présents de part et d'autre de la frontière y sont représentés. En revanche, ces groupes ne suivent pas le principe de parité, en raison des différences de compétences, de structures et de législation sociale des États membres, ce qui implique la participation d'un nombre variable d'acteurs. Dans ces groupes de travail, c'est de l'interaction entre les spécialistes de part et d'autre de la frontière que naissent les projets communs qui apportent une valeur ajoutée et qui sont soutenus par les partenaires.

Dans la plupart des États membres, l'organisation, la planification et le financement du secteur de la santé ne relèvent pas de la compétence des collectivités territoriales régionales, représentées au sein des organes eurégionaux, mais du niveau national. Jusqu'à récemment encore, le niveau national ne participait guère et ne s'intéressait que très peu au thème de la santé transfrontalière, qui couvre moins d'1 % des activités nationales dans le domaine des soins de santé.

Les Eurorégions et les structures similaires travaillent principalement dans le cadre de programmes et de stratégies à moyen terme avec l'objectif de développer de manière globale la région transfrontalière concernée. Ces programmes englobent plusieurs secteurs, par ex. un secteur consacré à l'économie ou un secteur relatif aux soins de santé, faisant l'objet d'un sous-programme indépendant étalé sur 5 à 6 années. Ce cadre permet de définir les projets concrets à réaliser en priorité pendant cette période. La mission d'une Eurorégion ou d'une structure similaire est aussi de collecter des fonds afin de pouvoir mettre en œuvre cette coopération.

Le rôle des Eurorégions et des structures similaires consiste également à servir de tremplin et à montrer la voie à suivre pour aller de l'avant en exerçant des pressions au niveau

politique, en sondant les possibilités juridiques, en recherchant des partenaires, mais également en persuadant les décideurs d'apporter leur soutien à la coopération frontalière. De nombreuses Eurorégions et structures similaires soutiennent des initiatives et des projets concrets transfrontaliers dans le secteur de la santé, notamment là où les avantages de l'accès aux services de santé de l'autre côté de la frontière sont évidents. Les Eurorégions peuvent apporter un soutien de nature financière (mobilisation de fonds INTERREG et autres), mais elles participent également aux programmes de santé transfrontaliers en mettant sur pied des comités conjoints et des groupes de travail transfrontaliers spécifiques au secteur. Les Eurorégions soutiennent aussi la création de réseaux de santé, par exemple en coopérant avec les acteurs des hôpitaux et des caisses d'assurance-maladie etc. ou en gérant ces réseaux et les activités qu'ils mènent dans le cadre de projets. En outre, les Eurorégions et les structures similaires font souvent fonction de prestataire de services, facilitant ainsi le travail des promoteurs de projets, en levant les obstacles typiquement transfrontaliers afin de leur permettre de se consacrer totalement au contenu de la coopération.

À l'avenir, outre ce service, le rôle des Eurorégions et des structures similaires consistera surtout à faire prendre conscience dans un grand nombre de cas individuels:

- de l'utilité d'investir en commun, par exemple, dans un hôpital, un service spécialisé, des centres de convalescence, etc.;
- du fait qu'il doit être possible d'offrir des services de santé dans une région frontalière rurale, sans quoi personne n'irait y habiter.

Cela implique à nouveau de clarifier les exigences en matière de planification et de financement, de rechercher des partenaires, etc. Le fait est que de nombreux investissements effectués en région frontalière, et plus particulièrement ceux réalisés dans le secteur de la santé, n'atteignent leur viabilité (masse critique) que lorsque des partenaires situés de l'autre côté de la frontière décident de s'impliquer. Parallèlement, il convient également de prendre en considération le fait que la création de services transfrontaliers de proximité influence les services similaires existant dans chaque arrière-pays national. C'est le cas par exemple de la gestion prévisionnelle des besoins des hôpitaux. Cet aspect doit également être pris en compte dans le cadre des pourparlers et des négociations entre les Eurorégions et les structures similaires; il doit en outre être clarifié et soutenu par les décideurs de part et d'autre de la frontière.

Pour terminer, on peut résumer le rôle d'une Eurorégion ou d'une structure similaire comme suit:

- une Eurorégion est un fournisseur de services, un partenaire et un moteur dans le domaine des services de santé transfrontaliers;
- une Eurorégion s'occupe des prévisions et des programmes transfrontaliers - également du point de vue financier -, ainsi que des partenaires communs et des projets communs de qualité dans le secteur de la santé;
- une Eurorégion se doit de soutenir la coopération transfrontalière dans les services de santé et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre les problèmes qui se posent, dans l'intérêt des acteurs du secteur de la santé.

Les 20 et 21 janvier 2006, l'ARFE a participé à un atelier intitulé « Activités transfrontalières – Bonnes pratiques pour l'amélioration de la santé » organisé dans le cadre du projet EUREGIO afin de favoriser l'échange d'informations et d'expériences ainsi que la création de réseaux, mais aussi de diffuser des modèles de bonnes pratiques. Les personnes présentes ont participé à divers forums afin de discuter des besoins et des possibilités liés au renforcement de la coopération transfrontalière.

L'atelier a accueilli environ 110 participants issus de 15 pays, venus présenter leurs projets sous forme de conférences ou d'affiches. La documentation de l'atelier a fait l'objet d'une publication, distribuée par la suite au public (dont les membres de l'ARFE).

### **5.6 Recherche et innovation dans les régions frontalières et transfrontalières**

Dans la foulée de la discussion du Comité directeur concernant la communication de la Commission « Davantage de recherche et d'innovation/Investir pour la croissance et de l'emploi », l'ARFE a rédigé des observations détaillées présentant les besoins et défis spécifiques des régions frontalières et transfrontalières, insistant plus particulièrement sur les éléments suivants:

- a) Nouvelle mentalité et approche ascendante
- b) Initiative propre des régions frontalières et transfrontalières
- c) Concurrence transfrontalière
- d) Mesures concrètes en faveur de la coopération transfrontalière renforçant la recherche et l'innovation

Les gouvernements nationaux n'accordent pas la priorité aux intérêts des régions frontalières et ne font pas preuve de zèle lorsqu'il s'agit de lever les obstacles qui existent entre ces régions. Les régions concernées se doivent donc de changer de mentalité et de prendre l'initiative. Il est essentiel d'unir les forces des régions situées des deux côtés des frontières. Qui plus est, les forces et les atouts doivent se refléter dans un programme régional stratégique transfrontalier de qualité comprenant une stratégie commune en matière de recherche et d'innovation.<sup>12</sup>

### **5.7 Coopération Maritime**

La coopération maritime a toujours été au cœur des préoccupations de l'ARFE, quoique dans un contexte politique plus vaste et en tenant compte de la solidarité mutuelle entre régions frontalières.

La coopération maritime bénéficie désormais d'une attention bien plus considérable, entre autres du fait de l'intervention de l'ARFE et des décisions communes entre l'ARFE et la CRPM à Taormina. Il était important de renforcer l'échelon décentralisé dans le cadre de la coopération maritime, et l'ARFE pourrait jouer un rôle important à cet égard en partenariat avec les régions maritimes. Le livre blanc sur les régions frontalières européennes abordait comme il se doit le thème de la coopération maritime. La question du guide pratique sur la coopération maritime devra être examinée à un stade ultérieur. Le Comité directeur a accueilli favorablement l'idée d'un forum de l'ARFE pouvant accueillir les propositions de

<sup>12</sup> Observations de l'ARFE à la communication de la Commission « Davantage de recherche et d'innovation/Investir pour la croissance et de l'emploi » (COM(2005)488 final)

bonnes pratiques dans le domaine de la coopération maritime et servir de plateforme à l'élaboration de recommandations pour l'avenir.<sup>13</sup>

### **5.8 Réseaux transeuropéens de transport (RTT)**

Depuis près de 35 ans, l'ARFE s'intéresse aux Réseaux transeuropéens qui touchent plus spécifiquement les régions frontalières et transfrontalières. L'ARFE a soumis des commentaires exhaustifs sur le Livre blanc de l'UE intitulé « La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix » ainsi que des recommandations pour la sécurité et la coopération transfrontalières aux futures frontières extérieures de l'UE tenant compte du Traité de Schengen.

En 2006, le Comité directeur de l'ARFE a plus particulièrement débattu du mémorandum sur la mise en œuvre des réseaux transeuropéens présenté à la fin de l'année 2005 par le Président Barroso et du document « Des réseaux pour la paix et le développement – Extension des grands axes transeuropéens de transport vers les pays et régions voisins » soumis en novembre 2005 en qualité de rapport du groupe de haut niveau présidé par Loyola de Palacio. Dans une lettre ouverte adressée à la Direction générale de l'énergie et des transports, l'ARFE soulignait une fois de plus que l'expérience et les services des régions frontalières et transfrontalières devaient servir la mise en œuvre de la proposition du document, pour les raisons suivantes:

- Les axes des infrastructures concernées passent obligatoirement par des régions frontalières et transfrontalières. Ces axes doivent être pris en compte et intégrés aux différents plans mis en œuvre au niveau régional / local.
- Les acteurs du niveau régional / local peuvent faciliter la planification et l'identification de ces axes dans des délais rapides. Les régions frontalières et transfrontalières peuvent également faciliter la mise en place d'un point de contrôle commun en discutant et en surmontant les réticences des citoyens avec d'autant plus d'efficacité, etc., et en développant des plans de manière simultanée des deux côtés de la frontière.
- Seuls les acteurs régionaux / locaux des régions frontalières et transfrontalières sont en mesure de créer des groupes de pression des deux côtés de la frontière, appuyés par des politiciens nationaux / régionaux / locaux qui œuvrent en faveur de la création de réseaux autoroutiers/ferroviaires/etc. transfrontaliers, en mobilisant toutes les parties prenantes, en soumettant des questions communes aux parlements des deux côtés de la frontière, en sensibilisant les citoyens à la dimension transfrontalière, etc.
- Les régions frontalières et transfrontalières sont les premières touchées par l'absence d'infrastructures transfrontalières, ce qui crée les conditions préalables requises à la coopération. Dès lors, elles sont particulièrement attachées à la résolution des problèmes et peuvent apporter une contribution significative sur le terrain.

---

<sup>13</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité directeur de l'ARFE à Wrocław les 22 et 23 septembre 2006

- Grâce à leur travail de pression, les régions frontalières et transfrontalières favorisent grandement le cofinancement national / régional suffisant et synchronisé des deux côtés de la frontière.<sup>14</sup>

### **5.9 Problèmes frontaliers au quotidien / Représentant du Parlement européen chargé des questions frontalières**

Les citoyens qui résident dans des régions frontalières voient d'un bon œil l'Union européenne, mais ils connaissent également mieux que quiconque les difficultés que pose le processus d'unification. L'explication est des plus simples: les problèmes de la « grande Europe » se reflètent très nettement dans la « petite Europe » aux frontières (en raison notamment des différences de structures, de compétences, de fiscalité, de législation sociale, etc.).

Des études spécifiques menées en Scandinavie et l'expérience de l'ARFE démontrent que malgré l'existence du Marché unique, de nombreux problèmes quotidiens subsistent aux frontières intérieures et extérieures de l'UE.

Le quotidien et la coexistence des citoyens qui vivent des deux côtés de la frontière en sont directement affectés. Pour trouver réponse à leurs problèmes, ces citoyens s'adressent aux acteurs du niveau régional/local alors que ces problèmes revêtent la plupart du temps une dimension européenne ou nationale.<sup>15</sup>

#### **- Délégué aux questions frontalières auprès de l'UE**

Après consultation de l'envoyé spécial de Conseil nordique des ministres, M. Le Ministre-Président Poul Schlüter, lors de la réunion du Comité directeur de Passau (18 juin 2004), le Secrétariat général a pris contact avec le Président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, M. Elmar Brok, le Président de la commission des affaires constitutionnelles, M. Jo Leinen, M. le vice-président Ingo Friedrich, M. Pöttering, porte-parole du Groupe du parti populaire européen et des démocrates européens au sein du Parlement européen, ainsi que les membres de la commission du développement régional Mme Krehl (Socialiste) et Mme Schroedter (Verts) pour leur demander de réfléchir la question de la création d'un poste de délégué du Parlement européen en charge des affaires frontalières. Le 21 juin 2006, l'ARFE a organisé une réunion spécifiquement consacrée à la question au sein du Parlement européen. Qui plus est, il a été demandé au Président du Parlement européen Josep Borell Fontelles et à la Vice-présidente de la Commission européenne Margot Wallström d'étudier la possibilité de désigner un représentant mandaté pour les questions frontalières au niveau européen.

En concertation avec les groupes du Parlement européen, le Comité des régions, le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement et la Commission européenne, l'ARFE continuera de promouvoir son projet de représentant pour les questions frontalières. L'objectif est de confier à une commission du Parlement européen (de

<sup>14</sup> Commentaires de l'ARFE concernant le rapport Palacio du 28 février 2006

<sup>15</sup> Lettre au Président du Parlement européen, Josep Borell, du 16 janvier 2006



préférence la commission du développement régional) la mission d'intégrer les questions transfrontalières à son programme de travail et de nommer un rapporteur permanent sur le sujet. En 2007, l'ARFE sera attentive à la possibilité de désigner un vice-président du Parlement européen chargé des questions frontalières.<sup>16</sup>

### **5.10 Coopération avec ESPON et INTERACT**

Fin 2006, le Comité directeur a abordé la question de la coopération future avec ESPON, INTERACT et d'autres organisations. Les réunions avec des représentants d'ESPO et d'INTERACT de novembre 2006 ont abouti à la conclusion d'accords sur un renforcement de la collaboration. Il a été convenu avec INTERACT que des experts de l'ARFE (Secrétaire général, Comité consultatif, représentants des régions frontalières de l'ARFE) devraient être invités à participer aux ateliers. L'ARFE a la possibilité de soumettre une candidature pour un réseau dans le cadre d'INTERACT.

La coopération avec ESPON a été conçue de manière à faire coïncider les possibilités offertes par ESPON avec les souhaits de nos membres.

Il a été convenu que:

- l'ARFE informerait ses membres mais aussi les régions frontalières et transfrontalières non membres des nouvelles possibilités d'analyse ciblée qu'offre ESPON sur les questions concernant diverses régions transfrontalières;
- afin de tenir compte des souhaits des régions frontalières et transfrontalières en temps voulu, il est nécessaire d'obtenir l'avis des régions frontalières et transfrontalières où des données comparables sont nécessaires. Il pourrait s'agir de régions individuelles ou d'un groupe de régions frontalières;
- en collaboration avec ESPON, l'ARFE dressera une liste des données essentielles comparables pour la coopération transfrontalière;
- dans un forum spécifiquement consacré aux régions frontalières et transfrontalières organisé au début de l'année 2007, ESPON présentera son plan d'action 2007-2013 et les services spécifiques fournis. Les études menées par ESPON sont intégralement financées.<sup>17</sup>

Afin de prendre en considération les besoins spécifiques des régions frontalières et transfrontalières, celles-ci ont été invitées à soumettre leurs commentaires et propositions concernant la coopération future avec ESPON au Secrétariat général.

### **5.11 Centre du Conseil de l'Europe à Saint-Pétersbourg**

En concertation avec le gouvernement russe, le Conseil de l'Europe a décidé d'instituer un centre consacré à la coopération interrégionale et transfrontalière à Saint-Pétersbourg. Les plans devaient être achevés avant la fin novembre 2006 (fin de la Présidence russe). Le groupe de travail était présidé par l'Ambassadeur norvégien auprès du Conseil de l'Europe. En principe, le Comité des régions et l'ARFE ont choisi de participer à la création et au fonctionnement de ce genre de centres. L'ARFE n'est pas en mesure d'apporter une contribution financière et sa participation porterait plutôt sur le contenu, étant donné qu'elle

<sup>16</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité directeur de l'ARFE à Donegal le 7 juillet 2006

<sup>17</sup> Courrier électronique aux régions frontalières et transfrontalières du 16 octobre 2006

est la seule organisation régionale européenne dédiée aux questions transfrontalières. Forte de ses 35 années de travail fructueux, l'ARFE peut se targuer d'une expérience considérable en la matière et apporter une contribution significative à la réussite du centre en insufflant son savoir-faire et son expertise.<sup>18</sup>

Le Comité directeur de l'ARFE a autorisé le Secrétariat général à approfondir la question en vue d'éviter un doublement du financement et d'appuyer la création du centre de Saint-Pétersbourg de telle manière que l'action de celui-ci soit bénéfique aux régions frontalières et que l'ARFE soit impliquée dans ses travaux.<sup>19</sup>

### 5.12 OCR – Change on Borders

Le projet a été approuvé en septembre 2003. Les activités concrètes ont commencé en décembre 2003/ janvier 2004. Le land de Rhénanie du Nord-Westphalie est le *Lead Partner* et 25 partenaires sont impliqués. Le rôle de *helpdesk* revient à l'ARFE. L'OCR poursuit des objectifs très ambitieux.

Il est prévu de développer des futures stratégies pour la coopération transfrontalière dans le cadre de trois forums:

- Le Forum 1 couvre la planification du territoire, les structures transfrontalières et l'environnement. La Présidence incombe à la région Carélie du Nord/ Finlande.
- Le Forum 2 porte sur l'économie et le marché de l'emploi. La présidence incombe à la région Frioul-Vénétie-Julienne/ Italie.
- Le Forum 3 est consacré à la collaboration socioculturelle. La présidence incombe à la province de Gelderland/ Pays-Bas.

Des propositions pour 12 groupes de travail ont été avancées, liées aux thèmes des forums, par exemple:

- l'environnement
- les structures transfrontalières
- la collaboration entre PME
- les relations entre fournisseurs et producteurs
- la coopération entre universités
- l'innovation et la technologie
- la biochimie et l'agriculture
- la coopération entre écoles
- les questions des minorités
- le tourisme

---

<sup>18</sup> Document de travail concernant le centre du Conseil de l'Europe à Saint-Pétersbourg, octobre 2006

<sup>19</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité directeur de l'ARFE à Wrocław le 22 septembre 2006

La troisième Conférence annuelle OCR s'est tenue du 22 au 25 mars 2006 à Syros, région Égée du Sud (GR).

Dans le cadre du quatrième et dernier appel, du 20 mars au 19 mai, la proposition de projet « Risque et innovation » a été soumise et approuvée.

De plus, quatre forums thématiques se sont tenus en 2006 – une plateforme interrégionale unique pour l'échange d'expériences et d'informations sur des aspects transfrontaliers spécifiques:

- 21 mars 2006 sur l'île de Syros (GR): « Coopération régionale et interrégionale des PME »
- 22 mars 2006 organisé par la Région de Macédoine orientale – Thrace sur l'île de Syros (GR): « Groupements européens de coopération territoriale (GECT) »
- 16/17 juin 2006 à Papenburg (DE): « Tourisme et patrimoine culturel / naturel - nouvelles stratégies touristiques pour les régions frontalières »
- 30 novembre / 1<sup>er</sup> décembre 2006 à Strasbourg (F) et Bâle (CH): « Education et formation dans les régions frontalières »

### **5.13 Colloques politiques de l'ARFE**

Les colloques politiques de l'ARFE sont principalement axés sur des questions thématiques.

Plus de 40 représentants des régions frontalières et transfrontalières ont pris part au colloque de l'ARFE consacré aux « programmes communautaires 2007-2013 » organisé le 2 juin 2006 à Strasbourg, Région Alsace (F).

Ce colloque fut notamment l'occasion de préparer le Symposium: « La coopération transfrontalière future dans la pratique (programmes et projets communautaires) » qui s'est tenu dans le cadre de la Conférence annuelle de l'ARFE les 23 et 24 novembre 2006 à Pampelune.

Le programme du colloque se présentait comme suit:<sup>20</sup>

- Point 1** Ouverture et accueil  
*1<sup>er</sup> Vice-président de l'ARFE et Vice-président de la Région Alsace Jean-Paul Heider + Secrétaire Général de l'ARFE Jens Gabbe*
- Point 2** Proposition d'un règlement UE relatif à la politique régionale et de cohésion  
*Dirk Peters, DG REGIO, Commission européenne*
- Point 3** Instrument juridique UE (GECT)  
*Dirk Peters, DG REGIO, Commission européenne*

<sup>20</sup> Programme du colloque de l'ARFE « Programmes communautaires 2007-2013 » du 2 juin 2006 à Strasbourg (F)

- Point 4**      Elaboration de programmes UE  
Présentation et explication de la checklist par *Jens Gabbe, Secrétaire général*  
Intervenant: *Patrice Harster, Regio Pamina (F/D)*  
Sujets:
- Développement de programme conjoint
  - Responsabilité décentralisée – instruments + responsabilité
  - Évaluation ex-ante
  - Cofinancement à l'échelle de projet
- Prise de position:  
*Franco Iacop, Vice-président de l'ARFE, Ministre de la région Frioul-Vénétie*  
*Julienne (I)*  
*Tobias Schneider, INTERREG IIIA, Alpenrhein-Hochrhein-Bodensee (D/CH/A)*
- Point 5**      Accord relatif à la mise en œuvre d'un programme transfrontalier -  
Présentation et explication de la checklist par *Jens Gabbe, Secrétaire général*  
Intervenant: *Harald Krebs, Directeur EUREGIO (D/NL)*  
Sujets: Structures nécessaires accompagnatrices
- Structures transfrontalières
  - Partenariat transfrontalier
  - Processus de travail conjoint
  - Groupes de travail transfrontaliers (rôle des partenaires sociaux)
  - Secrétariat (conjoint) (rôle proactif)
- Prise de position: *Christian Preußcher, Directeur Eurorégion Elbe/Labe*  
*(D/CZ)*
- Point 6**      Discussion finale

Ont également assisté à la réunion: Aguibou Diarra (Ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales au Mali) et Laurent Bossard de l'OCDE. L'ARFE entretient des contacts réguliers avec ces deux personnalités depuis un certain temps. Le Vice-président Heider avait représenté l'ARFE lors d'une conférence tenue au Nigeria.

Mr Diarra a évoqué la coopération transfrontalière entre six pays d'Afrique de l'Ouest, basée sur un accord convenu entre tous les acteurs impliqués, que ce soit au niveau national ou régional. Des observatoires sont en passe d'être mis en place dans les régions frontalières et plusieurs projets ont déjà été menés à bien. L'objectif est de créer une association des régions frontalières africaines et, à cet égard, un partenariat avec l'ARFE et l'UE s'avèrerait on ne peut plus utile.<sup>21</sup>

<sup>21</sup> Rapport succinct des débats du colloque de l'ARFE « programmes communautaires 2007 – 2013 », 2 juin 2006, Strasbourg  
AGEG/AEBR/ARFE / Enscheder Str. 362 / D-48599 Gronau / Tel.: 0049 2562 70219 / Fax: 0049 2562 70259  
info@aebr.net / [www.aebr.net](http://www.aebr.net)

## 5.14 Publications

### **- Livre blanc sur les régions frontalières européennes**

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 23 novembre 2006 à Pampelune (Navarre, ES) a été l'occasion de présenter la version définitive du projet de « Livre blanc sur les régions frontalières européennes » et de le distribuer aux régions frontalières et transfrontalières, mais aussi aux institutions européennes, pour obtenir leurs commentaires.

À l'occasion de la publication du « Livre blanc sur les régions frontalières et transfrontalières européennes », l'ARFE souhaiterait broser le tableau des 40 années de développement de la coopération transfrontalière, des difficultés qu'il a fallu surmonter, mais aussi des plus importantes réalisations et des grandes réussites dans le domaine.<sup>22</sup>

### **- Nouvelle édition de la Carte des régions frontalières**

En 2006, les membres et sympathisants de l'ARFE ont été invités à soumettre leurs propositions de modifications dans le cadre de la nouvelle édition de la Carte des régions frontalières. Au mois de novembre, le Secrétariat général avait reçu environ 125 propositions de modifications, couvrant près de la moitié des 150 régions frontalières concernées.

Il a été répété à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas d'une carte INTERREG, de coopération interrégionale ou de jumelage, mais bien d'une carte ARFE des régions frontalières.<sup>23</sup> Pour des raisons financières, il a en outre été décidé de publier la carte en 2007 sous la présidence allemande.

### **- Rapport sur la coopération transfrontalière universitaire**

A la suite d'un sondage mené en juillet 2005 à la demande du président du Comité consultatif, M. von Malchus a donné un premier aperçu de ses évaluations concernant la coopération universitaire transfrontalière. Saluant la quantité de réponses qui lui sont parvenues, il a toutefois déploré l'absence totale de réponse de certaines régions d'Europe.

Le Secrétariat général a une fois de plus demandé aux régions frontalières et transfrontalières de soumettre des rapports abondant, outre les universités, les départements individuels et les établissements de l'enseignement supérieur.<sup>24</sup>

Le rapport consacré à la coopération transfrontalière des universités devrait être achevé en 2007.

---

<sup>22</sup> ARFE (Ed.): Livre blanc sur les régions frontalières européennes, Introduction, Gronau, 2006/2007, p. 5

<sup>23</sup> Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ARFE à Pampelune le 23 novembre 2006

<sup>24</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité directeur de l'ARFE à Bordeaux le 3 mars 2006

## 6. Contact avec les instances européennes

L'ARFE entretient des contacts avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe depuis plusieurs décennies.

Les contacts avec le Parlement européen ont pu être intensifiés avant tout grâce à la commission du développement régional, qui compte parmi ses membres beaucoup de bonnes connaissances de l'ARFE. Il s'agit de la base politique de la politique régionale et de cohésion. La commission des affaires étrangères et la commission des affaires constitutionnelles sont également des interlocuteurs privilégiés pour l'ARFE.

L'ARFE entretient des relations durables et étroites avec la Commission européenne, avec la Direction générale de la politique régionale, et avec la commissaire Danuta Hübner et le directeur général Graham Meadows sur le plan politique plus particulièrement. Soulignons également les contacts réguliers avec les directeurs Mme Helander et M. Leygues, ainsi qu'avec les chefs d'unité responsables M. Bougas et M. Peters.

En ce qui concerne les frontières extérieures et les relations avec les pays tiers, notre principal interlocuteur fut M. Elmar Brok, président de la commission des affaires extérieures du Parlement européen.

L'ARFE a activement contribué aux réunions tenues dans le cadre du Dialogue structuré avec la Commission européenne:

- le 15 juin 2006 avec la commissaire Margot Wallström: « Politique de communication de l'UE et Plan D » (l'ARFE était représentée par José Maria Muñoa Ganuxa, membre du Comité directeur de l'ARFE),
- le 20 juin 2006 avec le commissaire Ján Figel: « La politique européenne d'éducation et de culture: sa contribution au succès de la stratégie de Lisbonne – le rôle des régions et villes » (l'ARFE était représentée par Lambert van Nistelrooij, Président de l'ARFE),
- le 7 décembre 2006 avec le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso: « Le programme législatif et de travail de la Commission pour 2007 » (l'ARFE était représentée par Franco Iacop, Vice-président de l'ARFE).

De plus, le 23 janvier 2006, le Secrétaire général de l'ARFE Jens Gabbe, le Secrétaire général adjoint Martín Guillermo-Ramírez et le Président de l'ARFE Lambert van Nistelrooij

ont rencontré la commissaire Hübner à Bruxelles afin de discuter des préoccupations et des propositions de l'ARFE en vue de la nouvelle période de programmation 2007-2013.

Sur le plan de la coopération avec le Comité des régions (CdR), le Secrétaire général de l'ARFE a entretenu des contacts réguliers tout au long de l'année avec le Secrétaire général du CdR Gerhard Stahl. Il a également participé aux réunions des secrétaires généraux du Comité des régions, des associations d'autorités locales et régionales et du CPLRE du Conseil de l'Europe, organisées les 23 janvier, 12 juin et 7 novembre 2006 à Bruxelles.

De plus, en janvier 2006, M. Stahl, Secrétaire général du CdR, et Jens Gabbe, Secrétaire général de l'ARFE, ont signé le plan d'action CdR-ARFE qui définit les priorités futures dans le domaine de la coopération. Un rapport concernant la mise en œuvre du plan d'action devra être présenté au début de l'année 2007 au Bureau du Comité des régions ainsi qu'au Bureau de l'ARFE.

La coopération avec le Conseil de l'Europe, qui remonte aux années 1960, a été consolidée. L'ARFE a assisté à divers séminaires du Conseil de l'Europe et participé au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. L'ARFE était membre permanent de la principale commission du CPLRE et du Comité d'experts sur la coopération transfrontalière. En 2006, la collaboration avec le Conseil de l'Europe a essentiellement porté sur la création éventuelle d'un centre dédié à la coopération interrégionale et transfrontalière dans la ville de Saint-Pétersbourg, en concertation avec la Fédération de Russie.

Toujours en 2006, la coopération entre les grandes associations européennes regroupant des autorités locales et régionales (l'ARFE, la CRPM, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Eurocities, l'ARE et REGLEG) s'est renforcée et a suivi une évolution positive. Le 25 septembre 2006, l'ARFE a organisé une réunion à Gronau avec les secrétaires généraux des associations européennes. A l'avenir, d'autres réunions devraient se tenir à intervalles réguliers.

Les contacts noués avec des membres du Comité économique et social européen étaient pour la plupart liés à des questions individuelles.

## 7. Structures et méthodes de travail de l'ARFE

### Contenus du travail de l'ARFE:

Doyenne des organisations régionales européennes, l'ARFE dispose du budget le plus réduit de toutes les associations régionales en Europe. En 2006, aux côtés du Secrétaire général (également Secrétaire général adjoint jusqu'en octobre), travaillaient une employée à plein temps, une collaboratrice à temps partiel (66 %), un comptable à mi-temps et une collaboratrice en charge de l'OCR « Change on Borders ». L'ARFE se trouve en concurrence avec d'autres organisations régionales européennes dans le domaine des questions européennes et ce bien qu'elle soit la seule à couvrir spécifiquement les régions frontalières.

Il convient de se demander si la qualité du contenu de l'ARFE suffira à se maintenir à un niveau européen. La représentation politique doit être assurée avant tout par le Président. Ders améliorations ont été enregistrées sur le plan de la représentation extérieure lors de manifestations importantes en Europe. Les membres du Comité directeur sont de plus en plus disponibles pour représenter l'ARFE lors de manifestations et de rencontres au sein de et avec l'UE.

Depuis 1987, l'ARFE n'a cessé de grandir. Cette évolution a obligé ses membres à réfléchir à différents aspects, tels que les structures ou le contenu du travail, etc. En 1987, l'ARFE se composait d'une quinzaine de membres. En 1995, ils étaient près de 50 contre environ 75 en 1999. Aujourd'hui, l'ARFE compte pas moins de 99 membres (qui représentent près de 200 régions frontalières) et dispose d'un budget annuel oscillant autour de 400.000 euros.

La structure des membres – qui, à l'origine, s'articulait autour de l'UE des 6 + l'Espagne – a considérablement changé depuis 1996. Des régions frontalières de Grèce, d'Irlande, de Finlande, de Suède, du Danemark et de Norvège ont rejoint l'ARFE ainsi que de nombreuses régions frontalières d'Europe centrale et orientale et des Balkans. Jusqu'à la fin de l'année 2006, l'ARFE ne comptait aucune région membre originaire d'Angleterre et du Portugal. Le nombre de membres français, italiens et scandinaves pourrait encore augmenter.

Le Comité directeur était jusqu'ici d'avis que le nombre de membres ne devait pas constituer un objectif en soi. Mais la répartition des membres reflète la capacité de fonctionnement du réseau de l'ARFE.

L'ARFE se considère à la fois comme une agence qui propose des services et comme un groupe de pression, en particulier à l'échelon européen. Elle bénéficie d'un financement européen pour la réalisation de projets communautaires. Elle se doit toutefois de conserver son indépendance et demeure essentiellement un fer de lance politique.



Lorsque l'ARFE parle de régions frontalières européennes, elle vise toutes ces régions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. Elles sont bien entendu animées par différentes préoccupations, mais il n'existe pas de conflit d'intérêts fondamental. L'ARFE privilégie en priorité les membres qui versent leur cotisation. En revanche, toutes les régions frontalières doivent pouvoir bénéficier d'une aide. Compte tenu du rééquilibrage vers l'Europe centrale et orientale et des nouvelles possibilités de coopération dans le Bassin méditerranéen, les régions frontalières concernées ont bénéficié d'une attention spécifique depuis quelques temps. Par ailleurs, l'ARFE a joué un rôle décisif non seulement lors du remaniement des initiatives communautaires (en particulier INTERREG IIIA, PHARE CBC, TACIS CBC, mais aussi en ce qui concerne la coopération transnationale et interrégionale), ou encore dans l'évolution de la coopération territoriale, notamment les programmes de voisinage et de préadhésion. Elle est intervenue directement et efficacement en faveur de toutes les régions frontalières situées aux frontières intérieures et extérieures de l'Union européenne (voir également l'insertion de la coopération transfrontalière dans la Constitution européenne, l'implication dans les travaux préparatoires et les commentaires relatifs au projet d'Agenda territorial adopté sous la présidence allemande en 2007).

Il convient d'exploiter davantage l'intérêt politique actuel pour les régions frontalières au niveau européen. Toutefois, il est impossible de dire dans quelle mesure cette stratégie a un sens ou est réalisable dans les divers pays. Par ailleurs, les ressources et les structures disponibles pourraient être mieux utilisées et allouées dans une perspective d'avenir au profit de la coopération transfrontalière. Un objectif primordial pour l'avenir doit être la consolidation des réseaux transfrontaliers et la coopération entre les régions frontalières en prévision du moment où plus aucune aide européenne ne leur sera accordée. Car dès cet instant, la coopération transfrontalière devra être directement financée par les régions frontalières et transfrontalières moyennant un soutien financier éventuel des États membres.

### **Décentralisation ou centralisation ?**

Lorsque Jens Gabbe a pris la direction de l'ARFE en 1986 comme Secrétaire général à titre gracieux, il avait posé comme condition de ne pas centraliser tout le travail à Gronau. A l'époque, la Catalogne, l'Alsace, le comté de Sønderjylland et la région du Frioul-Vénétie-Julienne s'étaient aimablement proposés comme représentations extérieures. Entre-temps, le nombre de membres a considérablement augmenté, tout comme la couverture géographique. Il est nécessaire que l'ARFE continue de mener une politique uniforme pour toutes les régions frontalières européennes. Le seul moyen d'y arriver efficacement est de décentraliser le travail. Indépendamment de l'aide et des programmes communautaires, l'ARFE doit disposer, si possible, d'un point de représentation dans chaque Etat, chargé de la collecte et de la diffusion des informations, des traductions, etc.

- **Manifestations de grande envergure**

Jusqu'à présent, l'ARFE organisait une Assemblée générale par an et une Conférence annuelle. Ces manifestations sont très onéreuses (entre 80 000 et 100 000 euros), et les régions frontalières ne sont pas toutes en mesure d'assumer de tels coûts. Aussi l'ARFE

envisage de maintenir la Conférence annuelle et de rassembler toutes les régions frontalières uniquement au gré de l'actualité (par ex. lors d'une rencontre avec un commissaire européen à Bruxelles).

En outre, des membres de l'ARFE organisent des colloques politiques consacrés aux thèmes d'actualité dignes d'intérêt.

- **Réunions nationales et régionales supplémentaires**

Afin de présenter le nouveau Secrétaire général, Martín Guillermo-Ramírez, des réunions supplémentaires ont été organisées en 2006 (frontière germano-polonaise, frontière germano-tchèque, Scandinavie, frontière germano-néerlandaise).

Des réunions régionales de ce type pourraient être organisées à intervalles réguliers une fois par an pour des régions telles que l'Europe méridionale, l'Europe du Sud-Ouest, l'Europe centrale, l'Europe septentrionale et l'Europe du Nord-Ouest. Le Comité directeur doit encore se pencher sur le thème des « Groupements régionaux ».

- **Relations publiques de l'ARFE**

Les activités de relations publiques de l'ARFE doivent obéir à un schéma décentralisé. En d'autres termes, les régions membres doivent entretenir les contacts avec la presse locale/régionale/nationale. Demander à l'ARFE d'envoyer, de sa propre initiative, des communiqués de presse aux grands quotidiens ne relève pas de la meilleure stratégie qui soit.

Une lettre d'information de l'ARFE est publiée 3 à 4 fois par an et est depuis peu distribuée par voie électronique. Elle présente les principales décisions de l'ARFE (Comité directeur/Assemblée générale), les activités les plus importantes, le compte rendu des réunions les avis, etc. En outre, l'ARFE et les régions frontalières pourraient diffuser leurs informations via l'internet.

- **Coopération avec les personnalités politiques (au niveau européen, national, régional, local)**

L'ARFE est un acteur politique. Elle doit donc entretenir des contacts avec des personnalités politiques à tous les niveaux (européen, national, régional et local). Le moment est venu de mobiliser les députés des régions frontalières, à tous les niveaux. La coopération transfrontalière requiert l'approbation de tous les partis; il ne s'agit donc pas d'une question de politique partisane. Les personnalités politiques ne dédaignent pas cette problématique, mais nous devons leur préparer le terrain de manière à ce qu'ils puissent agir en fonction et briller par leurs résultats. Les personnalités politiques ne peuvent pas faire ressortir elles-mêmes les problèmes des régions frontalières ni soumettre des propositions de solutions. Celles-ci doivent émaner de l'ARFE ou des régions frontalières des Etats concernés.

## 8. Secrétariat général

Le Comité directeur est constamment informé des évolutions au sein du Secrétariat général. Fin 2006, les fonctions suivantes étaient occupées au sein du Secrétariat général:

- une secrétaire bilingue/trilingue (à deux tiers de temps de travail)
- une secrétaire bilingue
- une collaboratrice dans le cadre de l'OCR « Change on Borders »
- une comptable (à mi-temps)
- un secrétaire général

Le Secrétariat général est soutenu dans son organisation et sur le plan conceptuel par l'EUREGIO.

Les relations publiques de l'ARFE restent difficiles, car il n'y a pas de personnel pour cette mission spécifique. Il est pratiquement impensable de mener des activités de relations publiques dans l'ensemble de l'Europe. Dans ce contexte, le site web [www.aebr.net](http://www.aebr.net) et le bulletin d'information électronique « Le partenariat dans une Europe sans frontières » s'avèrent particulièrement utiles.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

F:\DATA\334 AGE\Geschäftsberichte\2006\Gbericht 2006 FR draft.doc